



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 novembre 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 novembre 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 novembre 2003

**Chemin Communal du IIIème Millénaire : acquisition DROUHET -
Secteur 8 : Le Grenouillet**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

***Adjoint*s :**

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à Mme Valérie UZANU.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Alain GARCIA, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 novembre 2003

DELIBERATION D20030430

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Chemin Communal du IIIème Millénaire : acquisition
DROUHET - Secteur 8 : Le Grenouillet**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Dans le cadre du Chemin Communal du IIIème Millénaire, par délibération du 12 novembre 2001, il a été décidé d'acquérir de Monsieur DROUHET Jean-Pierre, une parcelle de terrain à Niort, cadastrée section AM n° 121 pour une superficie d'environ 1200 m².

La superficie exacte de la parcelle cédée devait être déterminée ultérieurement par géomètre.

Le bornage ayant eu lieu, la superficie exacte de la partie cédée déterminée par le géomètre s'établit à 723 m² et cette parcelle se trouve cadastrée section AM n° 334.

En conséquence, les prix et indemnités mentionnés dans la délibération précitée basés sur les avis du Domaine (0,61 €/m²) deviennent :

- une indemnité principale d'un montant de 0,61 €/m² soit pour 723 m² une somme de 441,03 € (au lieu de 4 800 F soit 731,76 €),
 - une indemnité de remploi de 15 % soit 66,15 € (au lieu de 720 F soit 109,76 €),
- et l'indemnité d'éviction due à Monsieur LALU Stéphane, exploitant cette parcelle d'un montant de 250,53 € (au lieu de 2 728 F soit 415,88 €),
soit un montant global pour cette opération de **757,71 €**.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les nouvelles conditions de cette acquisition liées au bornage de l'emprise,
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître RONDEAU, Notaire à BENET. Tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au budget Espaces-verts : 8200 – 3014 – 8231 – 2111.
Pour un montant total de 757.71 €.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 40 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 5 |

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)